

BENMERADI - FCE

La polémique

Le débat sur la règle 51/49 régissant l'investissement étranger et introduite par la loi de finances complémentaire de 2009 est un «faux débat», selon le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Jeudi dernier, Mohamed Benmeradi, qui était l'invité de la rédaction de la Chaîne III de la Radio nationale, répondait ainsi aux propositions du Forum des chefs d'entreprises (FCE). Au nombre de cinquante, ces propositions qui ont été formulées voilà une dizaine de jours visent essentiellement à

libérer l'économie nationale de sa dépendance des hydrocarbures et à améliorer l'environnement des affaires. Certes, le ministre de l'Industrie n'a pas été trop critique vis-à-vis de ces propositions, qualifiant certaines d'«intéressantes» tout en estimant que d'autres sont déjà à l'œuvre. Mais c'est à propos de l'appel du FCE à limiter la règle 51/49, jugée contraignante pour les investisseurs étrangers, à certains secteurs stratégiques, et à libérer l'investissement privé national, que Mohamed Benmeradi a exprimé son incompréhension. «Je ne comprends pas pourquoi certains privés reviennent de façon récurrente sur l'application de cette mesure qui ne les concerne pas, alors que des investisseurs étrangers l'ont acceptée», dira l'hôte de la Chaîne III.

En fait, le ministre de l'Industrie semble convaincu que l'adoption de cette règle, motivée selon lui par la faiblesse de l'investissement étranger hors hydrocarbures et l'envolée de la facture d'importation, n'a pas bridé l'engagement étranger. Preuve en est, selon lui, la réalisation de dizaines de partenariats entre des entreprises algériennes privées et des investisseurs étrangers. Et cela même



Benmeradi critique les positions du FCE sur la règle 51/49.

si, se référant à un bilan de l'Agence nationale de développement de l'investissement (Andi), Mohamed Benmeradi relève qu'entre 2002 et 2010, et

sur 25 015 projets d'investissements enregistrés, seulement 360 projets ont été réalisés par des étrangers. Comme Mohamed Benmeradi affirme

que l'investissement est «libre» et qu'«il n'y a aucune limitation à l'investissement national», relevant au passage que le nombre de dossiers traités au niveau du Conseil national de l'investissement (CNI) concerne davantage le secteur public que le privé et d'affirmer qu'il n'y a aucun dossier privé en instance au niveau du CNI qui a, indique-t-il, donné son accord pour une quarantaine de projets privés-étrangers dont celui d'une cimenterie. Ainsi, le ministre en charge de la promotion de l'investissement précise que le CNI traite des projets impliquant des partenaires étrangers ou dont le montant dépasse les 500 millions de dinars. Toutefois, le gouvernement envisage, dès mai prochain, de ne confier au CNI que les dossiers d'investissements dont les montants dépassent les deux milliards de dinars. Une manière de désencombrer le CNI, d'autant que ce conseil traite seulement une vingtaine de dossiers à la fois.

C. B.

MISE À NIVEAU DES PME

Le programme relancé dès avril

Le programme de mise à niveau des petites et moyennes entreprises, annoncé depuis 2010 et doté d'un financement global de 386 milliards de dinars, devrait être relancé dès le mois d'avril.

Selon le ministre de l'Industrie, une dotation de l'ordre de 60 milliards de dinars est déjà allouée pour l'année 2012. En outre, des dispositions ont été prises par les pouvoirs publics pour que ce pro-

gramme soit relancé de manière davantage efficace.

Et dans le contexte où la relance de ce programme, contraint un moment par des considérations d'ordre bureaucratique notamment, a du nécessiter l'arbitrage du premier ministre et dépend d'un suivi efficace de la part de l'Agence nationale de développement de la PME

C. B.

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
Des centaines d'agrément retirés depuis 2004

Sur les 25 000 établissements privés agréés de la formation professionnelle en 2004, seulement 600 exercent encore à l'échelle nationale. C'est ce qu'a affirmé le ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnels.

«Pour non-respect du cahier des charges, des centaines d'établissements privés agréés de la formation professionnelle se sont vu retirer leur agrément. Alors qu'il y avait plus de 25 000 écoles en 2004, aujourd'hui, seules 600 répondant aux normes exigées sont agréées à l'échelle nationale», a expliqué le ministre, El Hadi Khaldi, ce jeudi, en marge de l'ouverture du Salon international de la formation continue et des compétences (Sifocc), à Alger.

Toutefois, il a précisé que ces établissements relevant de l'enseignement et de la formation professionnels sont interdits de proposer des formations relevant de l'enseignement supérieur. «Ces demandes doivent être adressées au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique qui n'attend que le décret permettant l'agrément des établissements d'enseignement supérieur», dit-il.

Dans sa deuxième édition, le Salon international de la formation continue et des compétences a enregistré la participation de plusieurs écoles privées de formation professionnelle. Une manifestation dédiée au développement des compétences et des performances, à l'évolution de l'emploi et à l'insertion de l'étudiant dans le monde du travail.

Organisé par l'agence de communication BMA Prod Com, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement et de la Formation professionnels, le Salon se tiendra jusqu'à demain à Riadh El Feth, à Alger.

Des conférences seront, par ailleurs, animées par des professionnels. Elles débattront de plusieurs thèmes relatifs à la formation continue, des stratégies mises en œuvre par le secteur, du dispositif de financement et des dispositifs d'appui.

Rym Nasri

PRATICIENS SPÉCIALISTES DE SANTÉ PUBLIQUE

Fin des trois jours de grève

Les praticiens spécialistes ont achevé leur grève de trois jours jeudi dernier, avec un taux de suivi global de l'ordre de 80%. Ils entameront un débrayage illimité à partir du 1^{er} avril prochain. Le syndicat semble être arrivé à un point de non-retour, alors que la tutelle s'obstine toujours dans sa position.

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) - Pour le président du Syndicat national des praticiens spécialistes de santé publique (SNPSSP), Mohamed Yousfi, la situation d'impasse actuelle ne peut aboutir qu'à un seul résultat, à savoir le départ massif des médecins spécialistes.

Une réalité amère, poursuit-il, qui va «nous conduire au bradage du secteur public et à la clochardisation de la médecine à travers la favorisation d'un secteur privé chaotique».

Cette situation, précise-t-il, n'est pas seulement due au grand mépris affiché à l'égard des praticiens spécialistes, mais aussi à tous les problèmes qui minent le secteur de la santé, à commencer par les pénuries de médicaments, le manque de moyens au niveau des hôpitaux... D'où l'inévitable question, que toute personne sensée se doit de se poser, selon le D^r Yousfi : «A qui profite cette situation ?» Y a-t-il justement volont d'en finir avec le secteur public et s'orienter graduellement vers le privé ? De toute manière, le D^r Yousfi pense que les seuls

gagnants dans toute cette histoire ce sont les «patrons de cliniques privées». L'équation, pour lui, est simple à déchiffrer si l'on prend en considération le fait qu'en 2002, l'Algérie comptait 4 000 praticiens spécialistes et qu'en 2012, soit dix ans après, elle en compte seulement 8 000. Entre-temps, souligne-t-il, les universités algériennes livrent chaque année une moyenne de 2 000 à 3 000 médecins spécialistes, ce qui laisse clairement apparaître que pas moins de 16 000 ont quitté le pays tout au long de cette période.

«Les rappels des spécialistes bloqués sur instruction»

Le D^r Yousfi a tenu à rappeler encore une fois que «toutes les manœuvres d'intimidation, de répression et de transgression des lois syndicales et des conventions internationales exercées par le département de Djamel Ould Abbès ne feront pas reculer une élite arrivée au comble d'une marginalisation scandaleuse». Ainsi, le président du SNPSSP fait savoir que la deuxième tranche des rappels



Pour Yousfi, la situation d'impasse aboutira au départ massif des spécialistes.

des praticiens spécialistes a été bloquée sur instruction du secrétaire général du ministère de la Santé. «De quel droit nous prive-t-il de notre dû accumulé à la faveur de deux ans de labeur ?», clame-t-il. Aussi, il ajoute que l'administration a procédé à des ponctions sur salaire et que cela sera très bientôt constaté sur les fiches de paie du mois d'avril prochain. Sur ce point, il précisera que comme la loi autorise des ponctions sur salaire pour des journées de grève, elle permet également que la ponction soit négociée ou carrément éliminée une fois un compromis trouvé entre les deux parties. Mais le

comble, selon toujours le D^r Yousfi, c'est l'utilisation par le département de Djamel Ould Abbès d'un opérateur téléphonique, en l'occurrence Djezzy, pour envoyer des SMS mentionnant que «la majorité des praticiens spécialistes n'a pas répondu à la grève». Toutes ces mesures, estime le président du SNPSSP, «visent on ne peut plus clair à faire avorter une grève légale et légitime». Mais pourquoi donc, s'interroge-t-il, «cet affolement du ministère de la Santé si véritablement notre grève a été suivie, comme il le prétend, à 4,5%?».

M. M.